



En réponse à la question sur l'augmentation du prix du tabac, il est totalement faux de dire que cela a une quelconque influence sur la consommation

Rubrique : question-réponse - Date : mardi 10 juillet 2009

Bonjour, en réponse à la question sur l'augmentation du prix du tabac, il est totalement faux de dire que cela a une quelconque influence sur la consommation, les dernières statistiques nous l'ont prouvé : les ventes n'ont pas diminué. Par contre, ce qui a augmenté de façon considérable, c'est l'importation de tabac des pays frontaliers vers la France. Donc, sans être un mathématicien chevronné, cela veut bien dire que LA CONSOMMATION a augmenté. Cela prouve bien que la répression n'engendre que la rébellion. Réprimer NON , éduquer OUI.

Réponse :

L'augmentation des taxes sur le tabac est un des meilleurs moyens de faire [diminuer la consommation de tabac](#) et particulièrement chez les plus jeunes. Cependant, les effets positifs de ces augmentations ne se font ressentir que lorsque l'augmentation induite des prix dépasse 10% en une seule fois, comme cela a été le cas au moment de la mise en place du plan cancer de 2003. Pour la même période, il a été démontré qu'une forte augmentation pratiquée en une seule fois produisait des effets positifs alors que la même augmentation pratiquée en plusieurs fois n'en produisait aucun.

Le prix du tabac peut effectivement engendrer une augmentation de la contrebande, mais de nombreuses études sur la consommation tiennent compte de ce phénomène en privilégiant les enquêtes de population plutôt que les déclarations de chiffre d'affaires des buralistes.

Il n'est pas honnête de confondre augmentation de prix et répression car l'augmentation des prix ne peut être décidée que par les fabricants de produits du tabac.

Il est également très étonnant de tirer des conclusions actuelles sur les effets d'une mesure (augmentation des taxes) qui n'a pas été utilisée depuis 6 ans. L'augmentation des prix n'est, en effet, pas décidée par l'État mais par les industriels du tabac.